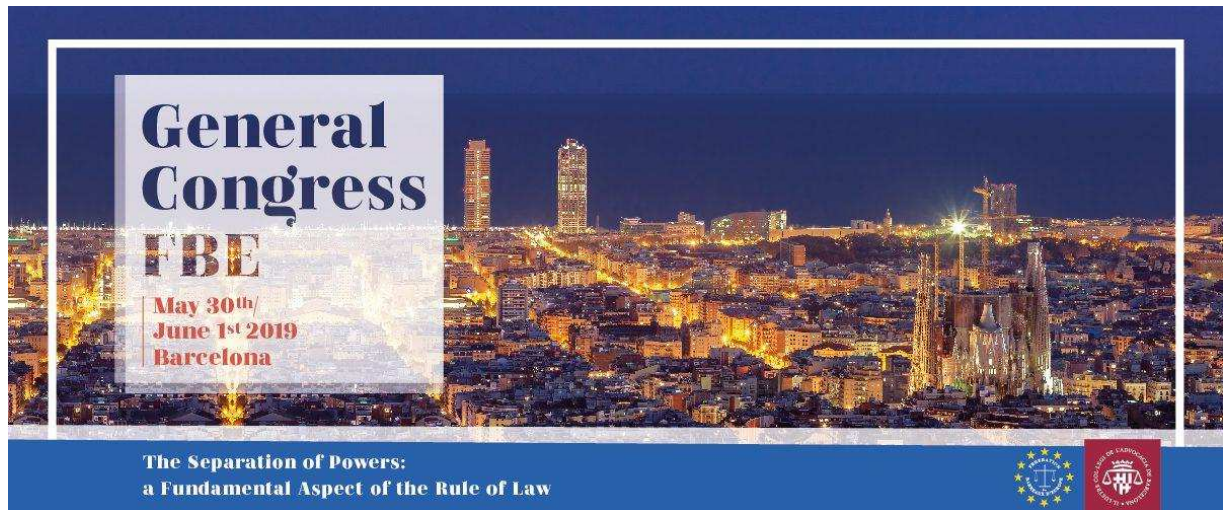


## 53<sup>e</sup> Congrès général de la FBE à Barcelone

Le 53<sup>e</sup> Congrès général de la [Fédération des Barreaux d'Europe](#) (FBE) s'est tenu du 30 mai au 1<sup>er</sup> juin 2019 à Barcelone, autour du thème « La séparation des pouvoirs, aspect fondamental de l'État de droit ».



Plus de 120 personnes se sont réunies à Barcelone la semaine dernière pour aborder une question centrale pour nos démocraties actuelles : *La séparation des pouvoirs, aspect fondamental de l'État de droit.*

L'intention n'était toutefois pas d'entrer dans la polémique actuelle à propos de la violation, ou non, de cette séparation, mais de se demander dans quelle mesure le système pensé par Montesquieu reste valable dans une société dont la structure et la composition ont changé de façon significative.

Le Congrès a vu la participation de plus de 20 barreaux européens (notamment Lecce, Paris, Porto, Ankara, Angleterre et pays de Galles, Lyon, Francfort), ainsi que de plusieurs personnalités importantes du monde juridique, parmi lesquelles **Michele Lucherini**, président de la Fédération des barreaux d'Europe ; **Maria Eugènia Gay**, bâtonnière du barreau de Barcelone ; Jean-Pierre Gross, ancien président de la FBE ; **Marie-Aimée Peyron**, bâtonnière du barreau de Paris ; **Patrick Henry**, président du comité des droits de l'homme du Conseil des barreaux européens (CCBE) ; **Maria Eugènia Alegret**, juge et présidente du Tribunal supérieur de justice de Catalogne entre 2004 et 2010 ; et **Victoria Ortega**, présidente du Conseil général du barreau espagnol.



## **Jeudi 30 mai**

Le 53<sup>e</sup> Congrès général de la FBE à Barcelone s'est ouvert le 30 mai avec la **réunion conjointe de la présidence**, assurée par **Michele Lucherini**, et des présidents des **Commissions** qui composent la Fédération des barreaux d'Europe (notamment Accès au droit, Arbitrage, Droit sans frontières, Égalité, Éthique et Médiation). Cette réunion s'est tenue dans la salle de conférence du barreau de Barcelone.

La **cérémonie d'ouverture officielle du Congrès** s'est déroulée au Palau de Pedralbes en présence d'**Ester Capella**, ministre régionale de la Justice de Catalogne ; de **Michele Lucherini**, président sortant de la Fédération des barreaux d'Europe ; de **Silvia Giménez-Salinas**, nouvelle présidente de la FBE et bâtonnière honoraire du barreau de Barcelone ; et de **Maria Eugènia Gay**, bâtonnière du barreau de Barcelone, ainsi que de tous les participants au Congrès, qui se sont retrouvés dans les jardins du Palau de Pedralbes pour lancer le 53<sup>e</sup> Congrès général de la FBE à Barcelone.



## Vendredi 31 mai

Le 31 mai, le programme scientifique s'est déroulé avec la participation de nombreux intervenants espagnols et européens de haut niveau.

Au nom des hôtes, **Maria Eugènia Gay** a inauguré le **53<sup>e</sup> Congrès général de la FBE** avec un discours rappelant l'importance de la séparation des pouvoirs dans l'État de droit, qui est au fondement de la solidité démocratique, et l'importance de la profession d'avocat dans cette séparation. **Michele Lucherini** a ensuite souligné l'indépendance des avocats en tant que garants de la légalité dans la société civile.

Dans sa **conférence introductive** prononcée avant le début du programme scientifique du Congrès, **Daniel Innerarity**, professeur de philosophie politique et sociale du Pays basque, a mis l'accent sur les éléments qui définissent nos démocraties contemporaines et sur le nécessaire équilibre entre ceux-ci pour éviter les crises démocratiques.

Le programme scientifique du Congrès a été divisé en 4 tables rondes auxquelles ont participé des intervenants de haut niveau qui, tout au long de la journée, ont abordé différents sujets d'intérêt en lien avec le thème central du Congrès : « La séparation des pouvoirs, aspect fondamental de l'État de droit ».

La première table ronde de la journée, intitulée « **Séparation réelle comparée à l'équilibre des pouvoirs** », a analysé pendant une heure et demie la configuration actuelle des constitutions européennes et dans quelle mesure elles sont adaptées à la réalité sociopolitique existante.

Céline Romainville, professeure à l'Université catholique de Louvain, a été la principale intervenante de cette première table ronde et a en particulier insisté sur la nécessité d'adapter la division des pouvoirs, régie par les différentes constitutions, aux changements sociaux et politiques qui surviennent dans l'évolution de chaque communauté.

La discussion, qui était modérée par **Victoria Ortega**, présidente du Conseil général du barreau espagnol, a été nourrie par plusieurs interventions enrichissantes d'**Erinç SAĞKAN**, bâtonnier du barreau d'Ankara, de **Jean-Pierre Buyle**, bâtonnier de l'Ordre des barreaux francophones et germanophone de Belgique et de **Francisco Vellozo**, président du Conseil de déontologie du Conseil régional de Porto. Leurs échanges ont notamment porté sur la possibilité ou non de mettre en place une réelle division des pouvoirs.



La **deuxième table ronde**, baptisée « **Le système d'immunité parlementaire dans les différents États** », a débuté par une présentation de **Josep Joan Moreso**, professeur de philosophie du droit à l'Université Pompeu Fabra, dans laquelle il s'est attaché à analyser le système d'immunité parlementaire. Celle-ci a été suivie par les interventions des différents participants - **José María Alonso**, bâtonnier du barreau de Madrid ; **Jean-Pierre Gross**, ancien président de la FBE ; et **Laura Bruno**, membre de l'*Ordine degli Avvocati di Lecce* (barreau de

Lecce) - qui ont décrit le système existant dans leur pays. **Marie-Aimée Peyron**, bâtonnière du barreau de Paris, a assuré la modération du débat.

La troisième table ronde de la seconde journée du Conseil général de la Fédération des barreaux d'Europe à Barcelone avait pour objet « **L'influence des lobbies : le rôle des barreaux** ».

Cette table ronde a été ouverte par une intervention de **Rafael Rubio**, professeur et directeur du Groupe de recherche sur la participation et les nouvelles technologies (I + DEM) de l'Université Complutense de Madrid, qui a souhaité apporter un éclairage sur les idées reçues à propos des lobbies et sur la façon dont la société peut tirer avantage de ces groupes.

Un débat sur le rôle de lobby des barreaux et sur la façon dont ils peuvent influencer le législateur a eu lieu entre **Patrick Henry**, président du comité des droits de l'homme du Conseil des barreaux européens (CCBE) ; **Christina Blacklaws**, présidente de la Law Society of England and Wales (barreau d'Angleterre et du pays de Galles) ; et **Margarete Gräfin Von Galen**, troisième vice-présidente du CCBE.

La discussion a été modérée par **María Eugènia Gay**, bâtonnière du barreau de Barcelone, qui a rappelé que le lobbying permet d'établir un dialogue et d'impliquer la société dans les affaires publiques, favorisant ainsi une écoute active et réciproque entre les autorités et les citoyens.

La dernière table ronde de l'après-midi a porté sur la **capacité des tribunaux à créer le droit**, en examinant les lois et leur adéquation avec un système social en pleine évolution et globalisé.

**Christina Eckes**, professeure de droit européen à l'Université d'Amsterdam et directrice du Centre de droit et de gouvernance européens d'Amsterdam (ACELG), a souligné le rôle des tribunaux européens en tant qu'interprètes et examinateurs des lois.

Cette table ronde fut très riche, tant pour les intervenants - **Farid Hamel**, bâtonnier du barreau de Lyon ; **José María Fernández**, juge à la 15<sup>e</sup> section de la Cour d'appel de Barcelone ; **Maria Eugènia Alegret**, juge et présidente du Tribunal supérieur de justice de Catalogne entre 2004 et 2010 ; **Michael Griem**, bâtonnier du barreau de Francfort ; et **Manuel Camas**, ancien bâtonnier du barreau de Malaga et modérateur du débat - que pour le public, qui a posé de nombreuses questions.

**Eugenio Gay Montalvo**, fondateur et premier président de la Fédération des barreaux d'Europe (FBE), a clôturé la deuxième journée du Congrès avec un discours où il a rappelé l'objectif fondateur de la FBE et l'importance particulière de la Fondation en ces temps de changements.

## Samedi 1<sup>er</sup> juin

Le dernier jour du Congrès s'est tenue l'**Assemblée générale**, au cours de laquelle les membres de la FBE ont adopté **trois résolutions**. La première porte sur l'État de droit et la liberté d'expression en Turquie, la deuxième sur les attaques contre les avocats en Colombie et la troisième sur l'adhésion à la Charte des droits des citoyens à l'ère numérique, un projet porté par le barreau de Barcelone.



Lors de l'Assemblée, les membres de la FBE ont élu **Silvia Giménez-Salinas**, bâtonnière du barreau de Barcelone (ICAB) entre 2005 et 2009 et qui, jusqu'à présent, occupait la fonction de première vice-présidente de la FBE, au poste de **nouvelle présidente de la Fédération des barreaux d'Europe** pour la période 2019-2020.

L'Assemblée générale a également vu la nomination de **Dominique Attias** (France), vice-bâtonnière du barreau de Paris entre 2015 et 2017, au poste de première vice-présidente de la FBE ; de **Bas Martens** (Pays-Bas) en tant que deuxième vice-président ; et de **Patrick Dillen** (Belgique), vice-bâtonnier de l'Ordre néerlandophone des Avocats du Barreau de Bruxelles (NOAB) depuis 2015, au poste de secrétaire général.

Le président sortant, Michael Lucherini, et la présidente nouvellement désignée de la FBE Silvia Giménez-Salinas ont tous deux remercié les efforts et l'engagement de tous les comités et membres de la Fédération, en particulier l'organisation du 53<sup>e</sup> Congrès général de la FBE, qui consolide le statut de Barcelone en tant que capitale des avocats européens jusqu'en 2020, date à laquelle Lisbonne prendra le relais en accueillant le 54<sup>e</sup> Congrès général de la FBE.